

## Un palais décrit dans un manuscrit carolingien

Parmi les nombreux manuscrits du IX<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque de Laon, le Ms. 445 est particulièrement intéressant. C'est un Glossaire, provenant du Chapitre de la Cathédrale de Laon. Ce dictionnaire comprend deux parties. La première (ff. 4-79 v) nous donne près de 15.000 mots expliqués, par ordre alphabétique, avec d'ailleurs un certain nombre d'entre eux ajoutés à la fin d'une lettre ou dans les marges. La deuxième partie (ff. 83-92 v) est un nouveau dictionnaire d'environ 2.000 mots, qui complète le premier (1). Soulignons qu'il s'agit pour la plupart de mots rares, ou difficiles, ou qui ont plusieurs significations distinctes. Une partie d'entre eux sont des mots d'origine grecque, avec leur signification latine. C'est le cas pour toute une série de termes musicaux.

Or, dans la première partie, après les derniers mots de la lettre X, dans une moitié de colonne restée libre, nous trouvons un petit texte de 15 lignes, intitulé : « Du palais, dans la passion de Thomas », avec l'énumération de 12 lieux ou salles d'un palais, chaque nom suivi d'une brève explication (2).

Il faut, avant tout, donner ce texte, avec une traduction sommaire, qui recevra une plus ample explication par la suite.

De palatio, in passione tome (3).

Du palais (4), dans la passion de Thomas.

I. Proaulum, locus coram aula, quadro lapide.

Le portique, devant la cour, en pierre de taille.

II. Salutatorium, locus salutationis.

La salle de réception, où l'on salue.

III. Consistorium, ubi consistunt, ante prandium, ad lauandum pedes uel manus.

Le vestibule, où l'on s'arrête, avant le repas, pour le lavement des pieds ou des mains.

IV. Tricorium, locus prandii.

La salle triple, lieu du repas.

V. Zetas gemales (5), que calefiunt, subducta flamma.

Les salles d'hiver, que l'on chauffe en conduisant du feu par-dessous.

VI. Zetas estiuales, frigide, subducta aqua.

Les salles d'été, que l'on rafraîchit en conduisant de l'eau par-dessous.

VII. Episcatorium, locus discernendi de causis.

Le tribunal, où l'on juge les procès.

- VIII. *Terma, locus balnei* : termon (6) grece, calor latine.  
Les thermes, lieu du bain : « thermon » en grec, c'est-à-dire « calor » en latin (7).
- IX. *Gimnasia, locus ubi uarie artes exercentur* (8).  
Le « gymnase », où l'on s'exerce aux divers « arts ».
- X. *Coquina*.  
La cuisine.
- XI. *Colimbus, id est aqueductus*.  
La fontaine, où l'on amène l'eau (9).
- XII. *Spodromum, uel ipodromum, id est locus pro domo secretus, uel ad custodiendos tesauros, uel adegesta* (10)  
*corporis necessaria*.  
Le « spodromum » ou « ipodromum » (11), c'est-à-dire le lieu secret de la maison, pour conserver soit les trésors soit les provisions nécessaires aux besoins du corps.

Ce petit texte est assez énigmatique, et pose, dès le titre, de nombreux problèmes. Qui donc est ce Thomas ? Quel est ce palais ? A-t-il jamais existé ? Si oui, est-il romain, gallo-romain, carolingien ? Quelles sont ensuite les diverses parties de cette habitation ? Quels en sont les usages ? Et quel vocabulaire est employé dans tout ce texte, latin classique ou bas latin ?

Dès la première lecture, on se rend compte assurément que certains mots ne se trouvent pas dans un dictionnaire de latin classique. Pour en avoir la traduction, il faut recourir au Glossaire de Du Cange, du XVII<sup>e</sup> siècle. Celui-ci est d'autant plus précieux que, non seulement il nous donne l'explication des mots difficiles, mais il cite beaucoup d'exemples et indique les références des textes où ils sont employés. Ainsi, pour « colimbus », nous apprenons qu'on le trouve, au début du XII<sup>e</sup> siècle, chez Orderic Vital, dans la Passion de Saint Thomas (12). Or, l'ouvrage d'Orderic Vital, pour cette partie, n'est qu'une vaste compilation. Nous sommes dès lors certains que notre texte du IX<sup>e</sup> siècle provient d'un pareil récit, et nous pouvons penser que sans doute nous trouverions ailleurs encore la description originale de ce palais.

La Légende Dorée n'y fait qu'une brève allusion (13). Mais, dans le Passionaire de Cuissy, du XIII<sup>e</sup> siècle (14), nous lisons effectivement une Passion de Saint Thomas, qui nous rapporte les faits suivants.

Thomas l'incrédule, après avoir, à ses plaies, reconnu le Christ ressuscité, part évangéliser les Indes. Un roi de ces contrées lointaines lui demande s'il ne pourrait lui construire un palais. « Je le peux », répond Thomas. Alors, le roi, lui montrant un terrain, dit à l'Apôtre : « Explique-nous de quelle manière tu peux disposer un palais sur cet emplacement ». Thomas, tel un métreur antique, prend un roseau, mesure, et dit : « Je vais mettre ici les portes, avec l'entrée vers le soleil

levant. Il y aura : 1° le « proaulum » ; 2° le « saluatorium » ; 3° le « consistorium » ; 4° le « tricorium » ; 5° les « zetas hyemales » ; 6° les « zetas estivales » ; 7° l'« episcanterium » et les « triclinia accubitalia » ; 8° les « termas » ; 9° les « gymnasia » ; 10° la cuisine ; 11° le « colimbus » et les réservoirs où les eaux s'écoulent (15) ; 12° l'« ypodromum » et tout autour les galeries du promenoir » (16).

Le roi s'émerveilla : « Vraiment, tu es l'architecte qui nous convient ». Et il ordonna de donner à Thomas l'argent de son trésor. Thomas, cependant, ne construisit pas de palais, mais distribua l'argent aux pauvres. De retour, le roi, en colère, jeta Thomas en prison. Mais, étant mort peu après, le frère du roi lui apparut en songe et lui ordonna de relâcher Thomas ; car il avait vu, dit-il, au paradis, le merveilleux palais construit par l'Apôtre, avec ses bonnes œuvres, grâce à toutes ses aumônes. Et si, après cela, nous nous tournons vers la tradition hagiographique et artistique du XIII<sup>e</sup> siècle, nous verrons très souvent représenté ce palais de Saint Thomas : dans les vitraux de Bourges, de Chartres, de Tours, comme sur le tympan de Semur, entre autres...

Le palais de Thomas, dans ce récit, est un palais idéal, puis un palais céleste, même. Pourtant, nous allons le voir, il donne des détails précis, le plan d'une villa de luxe gallo-romaine. Et la confrontation de notre texte du IX<sup>e</sup> siècle avec les autres documents révèle plusieurs différences très éclairantes sur l'évolution architecturale carolingienne. Dès lors, il faut reprendre chaque terme des diverses parties de ce palais, pour les expliquer en détail.

1° — Le « proaulum », un lieu en avant de l'« aula », en pierre de taille.

Qu'est-ce que l'« aula », d'abord ? Chez les Romains c'est l'« atrium », la cour centrale et principale de la maison, autour de laquelle s'organisent les diverses pièces de l'habitation. Petite et sombre (d'où son nom) dans la maison romaine primitive, elle prend de l'ampleur dans les riches villas de l'époque impériale.

Dans notre Glossaire (17), nous trouvons deux sens au substantif « aula ». Le second est défini comme une « habitation spacieuse, fermée de quatre portiques » (18). Le premier qui semble désormais primer, c'est la « maison royale » (19). Ainsi, la partie principale de la maison, chez un riche romain, désigne maintenant l'ensemble de l'habitation, et spécialement l'habitation royale. C'est que la plupart des grandes villas gallo-romaines épargnées par les invasions barbares, sont passées aux mains des chefs ou princes francs, puis des carolingiens. Ainsi, dans le Laonnois, Samoussy, Quierzy, Servais, Ercri (Saint-Erme), Trosly-Loire, Corbeny, Versigny, Chevregny, Crépy, Savonnières, Nogent-sous-Coucy. « Aula » est si bien devenu synonyme de palais, que notre Glossaire donne encore les mots suivants :

« Auleti - palatini (ministri regis) » (20) ; c'est-à-dire que les « auleti », habitants de l'« aula », sont les habitants du palais, les serviteurs du roi (21), les palatins ; « Aulicus - minister domus regie » (22) ; autre forme du mot, latine celle-ci, tandis que la précédente est d'origine grecque (23).

Dans notre texte, lorsqu'on arrive au palais, on trouve tout d'abord le « proaulum », le portique d'entrée, en pierre de taille (24). Ce portique est très important, c'est lui qui donne belle allure à la villa. En pierre de taille, il forme une galerie à colonnade, où l'on accède habituellement par un large escalier. Couverte d'un toit spécial, cette galerie barre la façade principale de la maison, qui est généralement flanquée à droite et à gauche d'un pavillon formant aile. Grenier, dans son « Archéologie du sol » (25), nous confirme que, dans le plan fondamental de toutes les villas luxueuses des campagnes ou des villes, cette galerie-façade est un portique monumental.

Ainsi, en effet, se présentent toutes les villas gallo-romaines que les fouilles archéologiques ont mises à jour, tant en Lorraine et sur la Moselle qu'aux bords du Rhin. Ainsi Mayen, décrite par Oelmann (26). Ainsi la maquette de la villa-type de Trèves, que l'on peut voir au Musée de cette ville (27). Si, maintenant, nous cherchons autour de Laon des souvenirs de villas à portiques, nous voyons Augustin Thierry, dans son premier « Récit des Temps Mérovingiens », décrire la villa de Braine, chère à Brunehaut, comme un « vaste bâtiment, entouré de portiques », à la romaine. Edouard Fleury, dans ses « Antiquités du Département de l'Aisne », nous dit que Servais présentait la même particularité.

Bien plus, dans la banlieue de Laon, tout près de la voie romaine qui va d'Athies à Veslud, nous avons la ferme ancienne de Laverigny. Laverigny, c'est une ancienne villa gallo-romaine, qui appartenait à la famille de Saint Rémi. C'est là que le saint fit enterrer sa mère, Cilinie. Or, si nous considérons les bâtiments actuels de Laverigny, une belle demeure qui fut reconstruite au XVII<sup>e</sup> siècle par la veuve de Jacques de Renty (28), nous apercevons encore les soubassements en grès de la bâtisse gallo-romaine. Malgré les remaniements en brique de 1569, Laverigny conserve son ancienne façade à galerie couverte, percée de 5 arceaux en plein cintre supportés par des pilastres. On y accède par un large escalier. A droite, enfin, cette galerie est encore flanquée d'un pavillon formant aile, bâti lui aussi, d'ailleurs, sur le vieux soubassement de grès. Nous sommes donc en présence, à Laverigny, d'une antique villa gallo-romaine à galerie-portique, remaniée dans le goût de la Renaissance, mais en laissant visibles ses antiques substructures et notamment le « proaulum » des temps anciens.

L'Exposition sur « les Origines du Christianisme à Metz » (29) met en lumière que nombre de villas gallo-romaines, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, furent mises à la disposition des évêques, pour en faire des églises ; d'où ces entrées d'églises à portiques. Ce qui est vrai pour la région de Metz l'est aussi pour nos

régions : il suffit de regarder les vieilles églises romanes de Cauroy, d'Hermonville (30), d'Urzel (pour n'en pas citer d'autres), qui s'ouvrent par un portique, le « proaulum » (31).

Si nous sommes tentés de penser que cette étude sur le « proaulum » a pris trop d'importance, nous ajouterons seulement pour conclure les quelques vers que le poète Venance Fortunat (32) consacre à l'entrée de sa villa : « Ce haut portique harmonieux, en pierre de taille, et que l'habile artisan a paré de portes sculptées » (33). Et nous songerons aux merveilleux portiques peints des manuscrits carolingiens, comme les magnifiques Évangiles de Laon (34), où nous voyons les élégants arceaux qui se déroulent au long des pages.

2° — Le « saluatorium », lieu des salutations.

Dès qu'on entre dans le palais, on trouve la salle de réception (35). C'est là que le maître romain recevait, chaque jour, les salutations de ses clients. C'est là aussi que les Carolingiens recevoient les ambassadeurs lointains ou les grands personnages du Royaume. Ainsi font les rois de Laon, Louis IV et Lothaire, lorsque viennent par exemple de Catalogne les comtes Sunifer, Borrell, Bernard ; ou les Abbés de Rippol et de Cuxa, ou encore celui de Mont-Saint-Michel, voici 1.000 ans, pour faire confirmer les chartes de fondation de leurs monastères.

3° — Le « consistorium », où l'on s'arrête avant le repas, pour le lavement des pieds ou des mains.

Tel était l'usage de la courtoisie antique envers les invités, pour qui c'était au moins un rafraîchissement, un délassement, même si le voyage ne leur avait pas souillé les mains et les pieds. On trouve plusieurs fois le même usage dans les Évangiles, et il s'est perpétué ensuite chez les chrétiens. Ainsi, l'Abbé lavait les mains et les pieds de ses hôtes ; avec de l'eau tiède, précise la légende de Saint Brendan. Ainsi faisait également le Chanoine Hospita'ier de Laon, pour les pèlerins qui s'arrêtaient à l'Hospice Sainte-Marie (36). Ainsi fait encore l'Abbé pour ses hôtes, à l'heure actuelle, dans les abbayes bénédictines, en leur versant un peu d'eau sur les mains à l'entrée du réfectoire (37).

4° — Le « tricorium », lieu du repas.

Dans notre texte, remarquons-le, tout de suite, la salle des repas ne s'appelle plus « triclinium », avec ses trois lits où étaient disposés des coussins et où les romains s'étendaient pour manger, mais « tricorium ». En outre, dans la Passion de Saint Thomas (38), si la salle du repas s'appelle aussi « tricorium », les lits à coussins n'apparaissent que dans la salle de justice (39).

Qu'est-ce alors que le « tricorium » ? Après nous avoir défini le « triclinium » comme une petite salle à trois lits (40), notre Glossaire nous dit que le « tricorium » est une grande salle à trois chambres (communicantes, évidemment) ou trois absides (41). Du Cange précise que ces trois parties étaient

délimitées par deux rangs de colonnes. En outre, citant Ferrarius, il parle assez confusément d'une estrade ou table de pierre élevée, près du feu (42). Voici une forme de salle-à-manger qui n'a plus rien de romain. Les « barbares » s'assoient pour manger. Dans la salle du banquet, il y a trois séries de tables dont une, surélevée, près du feu, vers le fond de la partie centrale, est réservée au roi, à sa famille, à ses invités de marque, tandis que les deux autres se disposent, perpendiculairement à celle du roi, le long des murs latéraux.

5° — Les « zetas hyemales » ;

6° — Les « zetas estiuales » :

les salles d'hiver et d'été.

Dans les grandes villas gallo-romaines, il y avait deux sortes d'appartements nettement séparées : d'une part, les salles d'apparat et de réception ; d'autre part, les pièces d'habitation privée. Au palais d'Aix-la-Chapelle, à côté du bâtiment principal, étaient des salles plus petites et plus confortables, pour l'empereur et sa famille. Dans la description de notre Glossaire, il en va de même : les « zetas » auxquelles nous arrivons maintenant sont des pièces plus intimes, dotées d'un certain confort.

Les salles d'hiver, en effet, sont réchauffées par du feu que l'on fait passer dessous. C'est le chauffage par le sol, avec un hypocauste : dans une chambre souterraine, est installé un foyer, avec dans le pavage et les murs à double paroi, des conduits pour l'air chaud, qui va ensuite s'échapper sous les toits. Cette manière de se chauffer était d'usage courant chez les Romains, particulièrement dans leurs installations de bains. On la trouve encore à Trèves, dans la Basilique constantinienne, et les Carolingiens ne l'avaient pas oubliée, car le Palais d'Aix en était pourvu (44).

Les salles d'été, pour leur part, sont rafraîchies par de l'eau courante. Sidoine Apollinaire nous en décrit de semblables dans sa propre villa (45).

En outre, conformément aux prescriptions de Vitruve (46), on peut penser que les salles d'hiver s'ouvraient au midi, les salles d'été au nord.

7° — L'« episcatorium », lieu où l'on juge les procès.

Dans la Passion de Saint Thomas, notre Ms. 344 nous présente la forme « episcauterium ». Chez Du Cange, nous trouvons « epicaustorium », apparemment plus correct. Mais de quoi s'agit-il ?

Pour ce terme, nos lexicographes sont particulièrement abondants... et passablement incohérents ! Le mot lui-même évoque l'hypocauste qui chauffait les salles d'hiver, et peut faire également songer à une dépendance des thermes, auxquels nous allons arriver ; quoique nul auteur classique ne paraisse l'employer. Une glose indéterminée, citée par Du Cange parle

de « lieu élevé, belvédère ou solarium » (47). Voulant expliquer la Passion de Saint Thomas, Jean de Gênes, pour sa part, entasse les significations : « cheminée » (48), « lieu des onguents » (49), « tribunal » (50). Tout cela est possible, car les thermes, avec leurs annexes, étaient un des centres de la vie romaine : on s'y reposait, on y lisait et philosophait, on y discutait toutes sortes d'affaires. On n'y plaidait pas, cependant !

Si les lits du Ms. 344 n'y sont pas déplacés, il semblerait que l'auteur de la Passion voyait dans son « episcauterium » une salle de repos (51). Mais, pour notre glossateur carolingien, le sens est tout autre, et fort clair.

Un passage d'Eginhard va nous suggérer la solution de l'énigme. « Tandis que Charlemagne se chaussait et s'habillait, il ne recevait pas seulement ses amis, mais d'autres personnes encore. Si le comte du palais lui signalait un procès que l'on ne pouvait décider sans lui, aussitôt il faisait introduire les plaideurs, puis, comme s'il eût siégé à son tribunal, prenait connaissance du litige et prononçait la sentence. En outre, c'est le moment où il réglait la tâche du jour pour chaque service et donnait ses ordres à tous ses officiers » (52).

Une fois encore, deux textes carolingiens s'éclairent mutuellement. Ainsi, tout semblant d'incompatibilité a disparu, et nous voyons plus clairement la disposition des lieux. Perpendiculaires aux pièces de réception et d'apparat, les appartements d'hiver occupent un côté de la cour centrale. Puis, juste avant d'arriver aux thermes, nous trouvons l'épicauste, placé précisément au-dessus de l'hypocauste (53). En même temps que le repos du prince, tout naturellement, ces pièces les mieux chauffées du palais ont accueilli la chancellerie, le conseil privé, le tribunal en fin de compte (54). C'est là que le comte palatin vient faire son rapport matinal et que les « missi dominici » sans doute, rendent compte de leurs inspections. C'est là que les hauts fonctionnaires viennent aux ordres et que se tiennent les notaires de la chancellerie. Pour les causes qui relèvent du souverain, c'est là enfin que sont introduits les plaideurs, instruits les procès, prononcées les sentences.

8° — Les thermes, lieu du bain : les piscines chauffées.

Toutes les grandes villas gallo-romaines possédaient de ces bains chauffés, avec des vestiaires et des salles annexes pour les soins de toilette et de beauté des dames. A Nizy-le-Comte, les fouilles du siècle dernier en ont mis à jour. Nous savons aussi que Charlemagne préféra Aix à toutes les autres villas royales à cause de la source d'eau chaude qui alimentait les bains du palais. Au témoignage d'Eginhard, « Charles se délectait dans les vapeurs des eaux naturellement chaudes et s'adonnait à la natation, où il excellait au point que nul ne réussissait à le surpasser. Il invitait au bain non seulement ses enfants, ses amis et les grands, mais aussi la foule des satellites et des gardes. Il advint qu'il y eut ensembledans l'eau cent personnes et même davantage ».

9° — Le « gymnase », lieu où l'on apprend et pratique les divers « arts ».

Notre Glossaire nous donne, sous « gimnasia », toute une série de mots et de sens qu'il est intéressant d'examiner. « Gimnos » veut dire « nu », en grec (55), et « gimnasia », les « lieux où les hommes s'exercent nus » (56), aux jeux du stade. Mais il y a aussi les « gymnosophistes », qui « philosophent nus, au désert » (57) : ces personnages, en effet, sont des yogis ou des fakirs indiens, qui apparaissent dans la correspondance d'Aristote et d'Alexandre. Enfin, nous trouvons un dernier sens de « gimnasium » : l'école, « où s'exerçaient les philosophes » (58). En Grèce, effectivement, le gymnase était un des centres de la vie sociale, comme les thermes à Rome. En particulier, on y enseignait, on y philosophait : bien avant notre Glossaire, Cicéron nous l'atteste, puis Saint Ambroise (59).

Or, si le Glossaire nous donne plusieurs sens du mot et nous permet d'en suivre l'évolution, dans la description du palais, au contraire, on ne conserve que le dernier sens. Le gymnase, pour nos carolingiens, ce lieu où l'on apprend et pratique les divers « arts », c'est l'école. Car il s'agit évidemment, non des « beaux arts », mais des sept « arts libéraux », le « trivium » et le « quadrivium », avec le couronnement de la philosophie. Ainsi en sera-t-il pour tout le Moyen-Age, désormais (60). Et de nos jours encore, en Allemagne, un « Gymnasium », c'est un « lycée ».

Lorsqu'on évoque l'école du palais de Charlemagne, on interprète souvent ce terme non pas comme un lieu où l'on enseignait, mais comme un rassemblement de savants formés aux arts libéraux, refusant de croire qu'il y avait dans le palais carolingien une école proprement dite, au sens courant du terme. Notre texte nous fait au contraire toucher du doigt cette présence, dans le palais, d'un lieu où l'on travaille à s'instruire aux divers arts libéraux. L'École du Palais, sous les Carolingiens, s'entend donc dans les deux sens : le lieu et les hommes. Il y avait au palais toute une cour d'artistes et de lettrés, oui. Mais, dans le palais, il y avait aussi un local réservé aux études.

10° — La cuisine.

Le terme n'offre aucune difficulté. Il n'appelle pas non plus grand commentaire. Signalons seulement que les cuisines étaient assez éloignées des autres appartements, à cause des odeurs et des fumées plus ou moins envahissantes. En effet, on rôtissait à la broche les bêtes rapportées par les veneurs, et, pour Charles, « c'était un mets de prédilection, au point que, même vieux et malade, il refusait les viandes bouillies prescrites par ses médecins ».

11° — Le « colimbus » et l'aqueduc.

C'est une fontaine, au terme d'un aqueduc. La Passion de Saint Thomas y ajoute la mention de réservoirs, en des termes



qui ne sont d'ailleurs pas très clairs, on l'a vu. Papias précise en outre que cette fontaine pouvait servir à laver le linge (61). Sidoine Apollinaire nous décrit aussi les fontaines disposées dans les jardins de sa villa. Nous en trouvons également des traces notables dans la belle villa de Biangy-les-Fismes : une grande mosaïque d'Orphée (62), qui charmaient les animaux avec sa lyre, près d'un bassin où devaient s'écouler les eaux.

12° — Le « spodromum » ou « hypodromum », c'est-à-dire le lieu secret de la maison.

Cette dernière partie de notre palais va nous demander une assez longue analyse. L'hypodromum, dans les riches villas gallo-romaines, c'était un jardin de plaisance, loin des yeux des curieux, entouré de portiques où le maître et ses familiers pouvaient se promener, à l'abri de la pluie, du vent ou du soleil. C'est ainsi, d'ailleurs, que le décrivait la Passion de Saint Thomas et que le définira Papias (63).

Or, notre notice du IX<sup>e</sup> siècle nous en donne, et fort clairement, car c'est la plus longue de toutes, une définition tout-à-fait différente, qui n'évoque ni jardin ni portiques, ni promeneurs : « un lieu secret dans la maison, où sont gardés les trésors et les provisions nécessaires aux besoins du corps ». Augustin Thierry va nous expliquer ce dernier paragraphe. Dans son « Récit des Temps Mérovingiens » déjà cité, décrivant Braine, il écrit que « l'habitation royale... était un vaste bâtiment, entouré de portiques d'architecture romaine... Autour, les logements des officiers... ». Plus loin, « des bâtiments d'exploitation agricole, des haras, des étables, des bergeries et des granges... Braine fut le séjour favori de Cloter... C'était là qu'il faisait garder, au fond d'un appartement secret, les grands coffres à triple serrure qui contenaient ses richesses en or monnayé, en vases et en bijoux précieux ».

Voici, dans le palais de Braine, cet « hypodromum », la réserve cachée où l'on enferme, à l'abri des curieux et des voleurs, trésors et provisions nécessaires à la vie. La paix romaine a disparu. Les rois savent d'expérience l'insécurité de leur pouvoir et de leurs États. Ils ont donc pris des dispositions pour mettre leurs richesses à l'abri d'un coup de main. Ce que cherchent les rois barbares, au fond de leur palais, ce n'est plus tant la retraite et le repos que le refuge ; non leur tranquillité personnelle ou des loisirs intellectuels, mais la sécurité de leur trésor. Les premiers Carolingiens avaient mis fin, pour un temps, à l'anarchie mérovingienne. En outre, avec la renaissance culturelle, favorisée par la paix, et dont ils sont pour une large part les artisans directs, les nouveaux princes ont conçu des préoccupations plus relevées. Leurs palais, néanmoins, conservent certaines dispositions de l'époque précédente, et qui retrouveront leur utilité dans les siècles suivants ; car le souci de sécurité restera longtemps encore prédominant.

Ce dernier paragraphe, qui termine la description du palais dans notre Ms. 445, nous montre définitivement qu'il ne s'agit

pas d'un palais imaginaire ou céleste. C'est un vrai palais, conçu en fonction de besoins terrestres et de soucis bien concrets. Il est disposé comme les grandes villas gallo-romaines du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle, qui existaient encore au IX<sup>e</sup>, adaptées entre temps aux besoins nouveaux de leurs nouveaux maîtres.

Par trois fois, en outre, nous l'avons vu, notre glossateur anonyme a su, parmi plusieurs significations possibles des termes, choisir précisément celle qui convenait dans le texte qu'il voulait expliquer. Mais par trois fois aussi, nous venons encore de le voir, son explication s'est plus ou moins écartée de l'usage antique et de l'acception classique. C'est que, pour comprendre et interpréter le palais idéal et très sommaire de Saint Thomas, il avait à l'esprit et sous les yeux l'ensemble cohérent d'un palais réel et contemporain : en un mot, un palais carolingien.

Des fouilles vont être entreprises bientôt à Samoussy, sur l'emplacement du palais carolingien de Berthe et de son fils Carloman, frère de Charlemagne. Elles nous révéleront là aussi une belle villa gallo-romaine, bâtie au point culminant du site. La photo aérienne révèle déjà l'aula, avec le « proaulum » en avant, et plus au sud un vaste bâtiment en hémicycle. Au delà du chemin, vers l'orée du bois, où l'on recueille de très nombreux tessons, nous avons l'établissement agricole, suffisamment éloigné du palais pour ne pas incommoder les maîtres par les odeurs et les bruits, comme le recommandent les manuels d'agriculture antiques (64).

Souhaitons que nos textes, interprétant d'après quelque palais carolingien fort proche les dispositions d'un palais antique et plus ou moins idéal, soient de quelque utilité pour les prochaines fouilles sur le site qui pourrait bien être le berceau même de Charlemagne !

S. MARTINET.

---

1) Tout cela de première main, de même que le f. 3, épave mutilée d'un second supplément. Les ff. 80-82 contiennent encore plusieurs centaines de mots ajoutés postérieurement. Les ff. 1-2, 93-97, sont d'autres additions qui n'ont pas de rapport avec notre glossaire.

2) Ms. 445, f. 79 ra.

3) On remarquera les incorrections orthographiques du texte. Elles ne signifient pas que le compilateur était un barbare. La rigueur de l'orthographe, telle que nous la connaissons maintenant, n'est pas antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle.

4) ou : « D'un palais ».

5) pour « hiemales » (ou encore : « yemales »).

6) pour « thermon ».

7) et « chaleur » en français...

8) « exarcentur », dans le manuscrit, ce qui est un lapsus.

9) ou : « c'est-à-dire l'aqueduc » ; autrement dit, le réservoir terminal de l'aqueduc.

10) ou : « ad egesta » ? On ne trouve toutefois aucune de ces formes (egesta ni adegesta) dans le Glossaire de Du Cange ni dans le Supplément ; pas plus que dans notre Ms. 445. On ne les trouve pas non plus dans les « Auctores Linguae Latinae in unum redacti corpus » de Godefroy (Genève 1602 : Imp. 8° 122 du fonds ancien, provenant de Vauclair), ni dans l'abrégé d'Hugution (Ms. 446), ni dans le Glossaire autographe et inédit de l'humaniste Passerat (Ms. 443 bis). Rien également chez Robert Estienne ; rien chez Forcellini. Peut-être faut-il simplement corriger : « ad egestatem corporis », le scribe ayant, par distraction, laissé tomber la syllabe finale, presque identique à la précédente.

11) ou mieux : « hypodromum ».

12) Histoire Ecclésiastique, livre II (des Apôtres).

13) Ms. 339, f. 11 vb.

14) Ms. 344, f. 116 vb.

15) « colimbium et aquarum lacus influentes » ; ou peut-être : « la fontaine et les conduits des eaux du lac » ?

16) « ypodromum et per girum arcus deambulatorios ».

17) Ms. 445, f. 7 vb.

18) ou peut-être : « un espace de l'habitation » ; « spatiosum habitaculum quattuor porticibus clusum ».

19) « domus regia ».

20) Ms. 445, f. 7 vb ; les deux derniers mots sont de seconde main.

21) ceux qui deviendront les « courtisans » et les « ministres » du roi, en français.

22) Ms. 445, f. 84 ra (premier supplément).

23) Le Saint-Empire conservera jusqu'à l'époque moderne des « conseillers auliques ».

24) « Proaulium, id est porticus », dira Papias, au XI<sup>e</sup> siècle (Ms. 427, f. 29 ra).

25) Manuel d'Archéologie Gallo-Romaine, t. II 2 ; notamment chapitre XX.

26) Grenier, pp. 784-795. De même Bilsdorf, découverte par Kropatscheck (Grenier, p. 797) ; ou Mfingersdorf, bien explorée par Fremrsdorf (Grenier, pp. 814-819)...

27) A noter que, dans les « villas rustiques », l'ancien « atrium » romain était devenu le plus souvent une grande salle de réception centrale.

28) Maxime de Sars, « Le Laonnois féodal », t. 5, p. 531.

29) Musées de Metz, Mai-Juillet 1966.

30) la « villa d'Hermon ».

31) Ainsi encore la galerie-portique, ou « narthex », de Pontigny, abbatale gothique cistercienne (celle de Fontenay, une abbatale romane bernardine très pure, a disparu) ; ou même le porche très proéminent de la Cathédrale de Laon. On trouve d'ailleurs ce même portique monumental dans nombre de grandes basiliques romaines.

32) évêque de Poitiers (530-600).

33) Ms. 469, f. 116 v.

34) Ms 63 (Tours, vers 850).

35) Papias, pour une fois, sera plus explicite que notre texte et précisera formellement cette notion de réception : « locus in quo ad salutandum aduenientes excipiebantur » (Ms. 427, f. 53 rb).

36) à l'emplacement de l'actuel Marché couvert.

37) Anciennement déjà, les circonstances pouvaient faire que ce soit un geste matériellement superflu, de courtoisie purement symbolique. Sans doute est-ce pourquoi notre Glossaire indique : « les pieds ou (seulement) les mains ».

Il y a lieu aussi d'observer que notre Glossaire a seul compris le sens du mot dans la Passion de Saint Thomas. Les autres n'expliquent rien : « uestibulum, porticus, locus ad consistendum » (!), dit Jean de Gênes, cité par Du Cange.

Il convient enfin de remarquer que le mot a d'autres sens : la salle du trône, dans le livre d'Esther, ou celle du conseil ; l'antichambre de cette même salle, fort souvent (textes cités par Du Cange). Ailleurs, dans notre Glossaire (Ms. 445, f. 20 ra, de seconde main), c'est l'estrade où siège le roi : « Consistorium, rupis alta ». Plus tard, ce sera le conseil lui-même, notamment le conseil pontifical, formé par les cardinaux.

38) du moins, telle que nous la transmet notre Ms. 344, au XIII<sup>e</sup> siècle.

39) au N<sup>o</sup> 7. On se demande s'il ne s'agirait pas d'un glissement du texte, ou d'une glose interpolée trop loin, par le fait d'un copiste ignorant ou négligent.

40) « Cenaculum, a tribus lectulis discumbentium » (f. 74 vb). Papias n'y ajoute qu'un mot (« dictum a... = ainsi appelée d'après... » : Ms. 427, f. 88 rb).

41) « Tricora, tres cameras sine tres absidas » (f. 74 vb). Papias copie littéralement la même source (Ms. 427, f. 88 rb).

42) « locus iuxta ignem et rupis alta ». Dans notre Glossaire, on a précédemment trouvé cette même estrade pour le « consistorium »...

43) Ce mot « zeta » vient du grec, par la forme plus classique « diaeta », expliquée par Du Cange.

44) Papias, pour ce terme encore, suit de très près notre texte : « zete hiemales, id est domus hiemales, quas calidas facit subducta flamma » (Ms. 427, f. 106 va).

45) Les anciennes bibliothèques laonnoises possédaient plusieurs exemplaires de ses Lettres.

46) Un des plus anciens exemplaires conservés de Vitruve provient de Saint-Vincent de Laon, et peut-être de nos rois carolingiens. C'est aujourd'hui le Ms. Lat. 10277 de la Bibliothèque Nationale.

47) « eminentior locus in edificio, ad speculandum, uel solarium ». Ce peut être encore un « observatoire », ou de guetteur ou d'astromome.

48) « instrumentum quod fit super ignem, causa emittendi fumum ».

49) « locus unguentorum, ubi se ungebant ad ignem, uel ubi unguenta fiebant ad ignem ». Il en trouvait l'essentiel chez Papias ; mais on ne peut pas dire que ce soit bien clair !

50) « uel denique locus discernendi causas ».

51) Les « triclinia accubitalia », en effet, ne sont pas exclusivement des lits de repas. Mais il ne semble pas qu'ils aient rien à voir avec le « lit de justice » de la monarchie française.

52) Vie de Charlemagne, § 24 (fin). Il est puéril de n'y vouloir trouver que « la contre-partie d'un passage de Suétone » sur Vespasien !

53) Ajoutons que, si notre glossateur avait en vue le palais d'Aix, l'hyppocauste n'y servait pas tellement pour les thermes, alimentés par des sources chaudes.

54) C'est d'ailleurs un phénomène constant que ce développement de la « chambre » du prince, de son « cabinet », de sa « maison », tandis que les anciens offices deviennent purement honorifiques.

Je dois toutes ces remarques sur l'épicauste à la sagacité de Monsieur l'Abbé Merlette,

55) « Gimnos, nudus grece » (Ms. 445, f. 40 vb).

56) « Gimnasia, loca ubi nudi homines exercentur; sicut in balneis », ajoute une seconde main (ibid.).

57) « Gimnosofiste, nudi peribentur filosofari in solitudinibus » (ibid.).

58) « Gimnasium, scola uel locus ubi philosophi exercebantur » (ibid.).

59) Au livre VI de l'Hexaméron, décrivant les merveilles de l'instinct et de la fidélité chez le chien, Saint Ambroise les dit plus sûrs que la logique de ceux qui passent toute leur vie au gymnase pour y apprendre la philosophie (Ms. 115, f. 37 rb).

60) « Locus studii, quandoque ipsum studium », dira au XII<sup>e</sup> siècle Hugution de Pise, continuateur de Papias. A tel point que des glossateurs plus tardifs projettent dans l'antiquité grecque ce dernier sens du mot, comme s'il y était principal et premier. Ainsi, Guillaume le Breton, dans son Vocabulaire Biblique : « Gignasium dicitur exercitiorum locus, cum apud Athenas erat locus ubi discebatur philosophia et sapientie exercebatur studium » (Ms. 1, f. 59 va). On fait le même erreur, en sens contraire, à vouloir interpréter systématiquement les textes carolingiens par des textes ou des réalités classiques...

61) « Colimbus, ubi mundantur uestimenta, uel aquarum influens locus ».

62) Elle est aujourd'hui à la Bibliothèque Municipale de Laon, dans la salle d'exposition.

63) « Ypodromum, domus declinationis ad necessitatem, et per girum habens arcus deambulatorios super quos ambulat homines » (Ms. 427, f. 105 rb). Ainsi, dans le grand palais romain de Xanten, reconstitué par Mylius (Grenier, p. 328).

64) Tel celui de Palladius (Ms. 426 bis), qui décrit les écuries, porcheries, étables, colombier, basse-cour (pour les poules, les paons, les faisans et les oies), chenils, greniers et celliers, pressoirs et tordoirs ; sans oublier les fontaines et les viviers, ni les vergers, ni les jardins, où l'on cultive les plantes aromatiques et les plantes médicinales, et, bien sûr, les fleurs, comme la violette, le narcisse ou la jacinthe...